



# LE TRIANGLE DU LION

LANGUEDOC-ROUSSILLON

CLUB ORGANISATEUR



## GRANDE COURSE RÉGIONALE À LA VOILE



PLUS D'INFORMATIONS AU 06 75 39 96 89 OU SUR  
[www.letriangledulion.fr](http://www.letriangledulion.fr)



**l'idam**  
PERPIGNAN & BARCELONE

ÉCOLE SUPÉRIEURE  
AUDIOVISUEL  
COMMUNICATION VISUELLE  
CINÉMA D'ANIMATION



**FFVoile**

**sète**  
en méditerranée



**CCI PERPIGNAN**





CLUB ORGANISATEUR



[Accueil](#)  
[Programme](#)  
[Inscriptions](#)  
[Règlement](#)  
[Contact](#)

# Accueil

---

**Chers amis navigateurs,**

La Société Nautique de la Côte Vermeille de Port-Vendres en partenariat avec le port de Port La Nouvelle et son club nautique, et la Société Nautique de Sète vous invite à prendre quelques minutes de votre temps pour découvrir ce qu'est «LE TRIANGLE DU LION».

Cette course de voiliers est ouverte à tous les équipages, **débutants comme régatiers, en famille ou entre amis, en équipages entraînés comme pour la première fois.**

Le parcours a été étudié pour que les moins aguerris puissent s'engager sans risque.

Le premier jour de course conduira les équipages de Port-Vendres à Sète en longeant le CAP D'AGDE après un parcours au large de 60 Milles.

Le second jour les bateaux vogueront depuis Sète jusqu'a Gruissan.

Enfin le troisième jour, les équipages rejoindrons Port-Vendres pour l'arrivée finale.

Le « Triangle du Lion » est la première grande course en Languedoc Roussillon et désormais Midi- Pyrénées. Elle attire déjà la curiosité de nombreux équipages dont le plus célèbre est celui d'Eric Carrière des « Chevaliers du Fiel » qui s'est d'ores et déjà inscrit. Gageons que d'autres fins régatiers se mêleront, en toute convivialité et amitiés, au gros de la troupe qui pour certains d'entre vous participeront pour la première fois à une compétition à la voile. Parler du « TRIANGLE DU LION » sans évoquer les soirées d'après course ne serait pas conforme à l'esprit convivial que nous avons voulu

donner à cet évènement. C'est pour cela que chaque soir après que les bateaux aient trouvé leurs amarres, chaque port et club partenaire organisera une soirée ou un brunch où chacun pourra raconter sa journée et ses exploits.

Voilà chers amis, ce que la SNCV vous proposent le weekend du 14,15 et 16 Mai 2016.

N'attendez pas pour vous inscrire car pour la troisième édition de cette course, le nombre de concurrents est limité à 30 bateaux .

A très bientôt sur notre belle et grande bleue.

**Olivier Caplanne,**

Le Président de la SNCV

## Programme

JOURS DE COURSE		
Dates	Heure du 1er signal d'avertissement	Classe(s)
14 mai	6h étape Pt Vendres/Sète	Toutes classes : Coefficient : 1,5
15 mai	10h étape Sète/Port La Nouvelle (Brunch organisé par la SNS) et Repas au Casino de Port La Nouvelle.	Toutes classes : Coefficient : 1
16 mai	9h étape Port La Nouvelle/Port-Vendres (Apéritif et buffet froid à la SNCV)	Toutes classes : Coefficient : 1

Les horaires sont donnés à titre indicatif et pourront être modifiés en fonction des conditions Météo. Un briefing préparatoire, avant chaque étape sera programmé.

# Inscriptions & Conditions d'admission

---

## **Imprimer le bulletin d'inscription**

[Télécharger le bulletin au format Word](#)

**Inscriptions** : Jusqu'au 30 Avril 2015.

Passé ce délai, une inscription sera encore possible, mais les frais seront majorés de 50€.

**Jauge, contrôles et inscriptions définitives** : Vendredi 13 Mai 2016 de 14h à 19h

• La régata est ouverte à :

- Tous les bateaux, avec un équipage minimum de 2 personnes, en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A ou B norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 3eme catégorie de navigation.
- Tous les bateaux des classes C – D - E - F – G et R de la jauge OSIRIS habitable d'une longueur minimum de 7 m 50.

• Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation hauturière de la Division 240.

Ils devront être équipés d'un moteur leur permettant de faire route même par mer formée.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

Les bateaux admissibles doivent se préinscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à SNCV Quai Joly 66660 Port-Vendres au plus tard le 30 Avril 2015. La confirmation de l'inscription des bateaux prés inscrits, se fera le 13 Mai 2016.

• Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- le certificat HN du bateau et une attestation d'assurance.
- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs

- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité.

- Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
  - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF
  - le certificat de jauge ou de conformité
  - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros
  - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.
- Un changement d'équipiers est possible après demande justifiée et accord écrit du Comité de Course.
- Les bateaux admis doivent être présents à Port-Vendres au plus tard le 13 mai pour confirmation des inscriptions et contrôles techniques. L'accueil est assuré à partir du 8 mai. L'organisateur se réserve le droit de refuser une inscription.

# Règlement

---

## 1. RÈGLES

La régata sera régie par :

- les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV),
  - les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
  - les règles d'équipement des voiliers 2013/2016
  - la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV.
- En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

## 2. PUBLICITÉ

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

## 3. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe C	Montant
R1-R2-C	30 €
D-E-F-G	50 €

Après le 30 avril, les frais seront majorés de 50 €.

La participation aux 3 réceptions organisées par les clubs les 14.15 et 16 Mai est obligatoire. Elle est de 50,00 € par participant, équipier et skippers.

Chaque bateau aura la possibilité d'inviter des personnes à chacune de ces réceptions à condition de s'acquitter d'une somme de 25€ par invité et par réception.

La réservation de ces invitations devra être faite au plus tard en même temps que l'inscription du bateau, soit au plus tard le 30 Avril 2016.

## 4. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles sur le site de la SNCV. Elles seront affichées sur le tableau officiel à compter du 13 mai.

Il ne sera pas distribué d'édition papier des IC.

## 5. LES PARCOURS

• Les parcours seront entre Port-Vendres et Sète, Sète et Port La Nouvelle, Port La Nouvelle et Port-Vendres.

Ils sont susceptibles d'être adaptés en fonction des conditions météo. La zone de course est la bande côtière des 20 MN limitée au nord par le port de Frontignan et au sud par le port de Banyuls.

## **6. PENALITES**

Des pénalités seront appliquées pour le non-respect des règles, elles entraîneront la disqualification ou seront calculées en pourcentage de temps de course, suivant leur nature et la décision du Comité de Réclamation.

## **7. CLASSEMENT**

- Le système de point à minima de l'annexe A s'appliquera à toutes les classes.
- Un classement en temps compensé sera diffusé pour chacune des trois courses. Le classement général final sera établi par addition des points obtenus dans chaque course.
- Une seule course est nécessaire pour valider l'épreuve.
- L'organisation se réserve le droit d'effectuer des classements par groupe selon le nombre de participants.

## **8. PLACE AU PORT**

Les bateaux seront accueillis gratuitement dans chacun des ports. A Port-Vendres, l'accueil est prévu une semaine avant et après l'épreuve. Les skippers qui auront participé à « ESCALAGDE » (<http://www.soracagde.com>) et qui souhaitent participer au TRIANGLE DU LION pourront bénéficier d'une place au port entre les 2 courses.

## **9. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU**

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

## **10. COMMUNICATION RADIO**

Chaque bateau doit obligatoirement être équipé d'une VHF fixe et d'une portable. Le canal de course sera le canal 72.

Excepté pour les liaisons avec l'organisation ou en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course, ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

## **11. DECHARGE DE RESPONSABILITE**

- Les bateaux participeront à l'épreuve à leurs risques et sous la responsabilité du skipper à tous les effets. Il appartiendra à chaque skipper de juger en fonction de ses connaissances, des équipements dont il dispose, de la force du vent, des prévisions météorologiques, etc..., de l'opportunité pour lui et son équipage de prendre ou de ne pas prendre le départ de l'épreuve ou de la continuer. Tout renseignement que tout membre de l'organisation pourrait fournir avant ou en cours d'épreuve, tel que par exemple un avis de coup de vent, constituera un élément parmi d'autres sur lesquels le skipper pourra fonder sa décision sans que cela puisse engager la responsabilité de l'organisateur ou de ses partenaires.

- La responsabilité de l'organisateur et de ses partenaires se limitera à assurer la régularité sportive de l'épreuve. Toute autre responsabilité que pourrait accepter l'organisateur ne pourra être que contractuelle et explicite.

En particulier les vérifications que le Comité de Course, soit par l'autorité organisatrice, du Comité de Réclamation ou de toute autre instance, serait amené à faire, auront pour seul but de s'assurer que les règlements, le présent avis de course, les instructions de course et leurs avenants ont été respectés. La veille, et spécialement la veille radio, ainsi que le suivi de la flotte que l'organisateur pourrait assurer, devront être considérés par les skippers comme facultative et aléatoire, et en aucun cas comme une sécurité complémentaire sur laquelle ils pourront compter.

Toute demande faite auprès d'un membre de l'organisation ne saurait engager la responsabilité de l'organisateur que s'il a accepté explicitement cette demande, soit lui-même, soit par un de ses préposés officiellement accrédité à cet effet. Il en sera en particulier ainsi des demandes d'aides diverses, voire d'assistance en mer.

- Les skippers seront personnellement responsables de tous les accidents matériels et humains qui pourraient arriver à eux-mêmes, à leur voilier, aux autres voiliers, ou qu'ils pourraient causer à un tiers, ou à tout bien appartenant à un tiers.

Les skippers seront responsables vis à vis de l'organisateur de la souscription de toutes les assurances nécessaires pour couvrir les responsabilités civiles et dommages de la course, et devront présenter à l'inscription une attestation d'assurance. L'absence de fait d'assurance aux tiers ne saurait engager la responsabilité de l'organisateur ou de ses partenaires. • Le présent avis de course rappelle qu'il est fait obligation à tout bateau (règle 1.1 des RCV) de porter toute l'assistance possible à tout bateau ou toute personne en péril lorsqu'il sera en position de le faire, conformément aux dispositions internationales en vigueur.

- Comme condition essentielle de leur participation, les skippers devront remettre à l'organisateur, dûment daté et signé, le formulaire de l'inscription définitive comportant les renoncements à recours contre l'organisateur, ses partenaires et ses assureurs pour eux même et leurs équipiers.

## **12. REMISE DES PRIX**

La remise des prix aura lieu le 16 Mai 2016 au club house de la SNCV de Port-Vendres à 18h, suivi d'un buffet.

---

# Contact

---

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

**SNCV** (Société Nautique de la Côte Vermeille)

04 68 82 04 78

[www.club-nautique-pv.over-blog.com](http://www.club-nautique-pv.over-blog.com)

Hall Plaisance quai François Joly

66660 Port-Vendres

**Olivier CAPLANNE** (Président SNCV)

06 75 39 96 89

[o.caplanne@fondeville.com](mailto:o.caplanne@fondeville.com)

**Alain BAZART**

06 22 95 03 77

[alain.bazart@aliceadsl.fr](mailto:alain.bazart@aliceadsl.fr)

**Fernande ONFROY**

06 15 03 20 13

[fernand.onfroy@club-internet.fr](mailto:fernand.onfroy@club-internet.fr)

**Paul Veyan**

Président Société Nautique de Sète

06 99 73 85 22

[president@snsete.com](mailto:president@snsete.com)

# SOCIETE NAUTIQUE de la CÔTE VERMEILLE

*Depuis 1932*



*SNCV*



*SNP*



[www.letriangledulion.fr](http://www.letriangledulion.fr)

## BULLETIN D' INSCRIPTION

**Le Triangle du Lion du 14 au 17 mai 2016**

**A retourner pour le 30 Avril 2016 au plus tard accompagné du chèque d'inscription  
à: SNCV : Hall Plaisance quai François Joly 66660 Port-Vendres**

**Tel : 0675399689 (O.Caplanne)**

Nom du bateau : ..... N° de voile : .....  
Type de bateau (série) : ..... Club : .....  
Groupe de classement : .....

**Skipper : Mail/téléphone : .....**

Nom	Prénom	Né en	N° de Licence

### **Equipiers :**

Noms	Prénoms	Nés en	N° de Licence

### **Frais d'Inscriptions :**

R1-R2-C	30,00 € par bateau
D-E-F-G & R2-R4	50,00 € par bateau

La participation aux 3 soirées organisées par les clubs les 14 - 15 et 16 Mai est de **50,00 € par participant, équipier et skipper** et de **25 € par soirée et par invité**.

Les bateaux admis doivent être présents à Port-Vendres au plus tard le 13 mai pour confirmation des inscriptions et contrôles techniques éventuels.

L'accueil des bateaux inscrits est assuré **gratuitement du 8 au 21 mai**.

Inscription du bateau :	=	€
Skipper et équipage	Nb : x 50 €	= €
Total Inscription	=	€
Versé avec la préinscription	=	€
Solde à verser le 13 Mai	=	€

## SOCIETE NAUTIQUE de la CÔTE VERMEILLE

*Depuis 1932*



### DEMANDE DE LICENCES ET RENOUELEMENT (\*)

**A retourner pour le 30 Avril 2016 au plus tard accompagné du chèque  
à: SNCV : Hall Plaisance quai François Joly 66660 Port-Vendres**

**Tel : 0675399689 (O.Caplanne)**

**Demandeurs :** Noms..... Prénoms..... Sexe..... N°Licence FFV.....

Nés le	E-mail	Téléphone	Adresse

Licence FFV Club Annuelle	= 53,20 €
Licence FFV Club Jeune	= 26,60 €
Licence temporaire 4 jours	= 26,60 €
Licence temporaire 1 jour	= 11,60 €

(\*) Toute demande de licence non accompagnée du chèque de règlement ne sera pas prise en compte.